

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

*Séance du 12 mai 2026*

Nombre de membres présents : 22

*L'an deux mil vingt-six et le douze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire*

Ont pris part à la délibération : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/05/2026

Date d'affichage

05/05/2026

Objet de la délibération n° 43-2026

Domaine et Patrimoine – Carrefour du SDIS –  
Rétrocession de parcelles au CD31

Présents

A. SECULA, C. LAVENAN, M. MELOU, L. GALINIER, S. MASSON,  
S. FAUCON, V. DROUIN S. JEANNE-BROU M. CAREL,  
L. MERIEN, S. SEGHER, D. FOLTRAN, N. LAMBERT, A. DOUGNAC,  
G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER, C. CLERGEAU,  
C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

F. BOYER, R. MONTAGNON, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET,  
T. CAYUELA,

Pouvoirs

R. MONTAGNON à A. SECULA	E. ENJALBERT à A. DOUGNAC
C. BOUSQUET à V. DROUIN	T. CAYUELA à D. VITORINO
F. BOYER à S. JEANNE-BROU	

**Madame Aurélie SECULA a été nommée secrétaire**

**Délibération n° 05**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que par délibérations du 8 avril et du 3 juin 2025, la Commune a procédé en partenariat avec le CD31 à la modification du carrefour de la RD112/RD20. En effet, dans le cadre des travaux de l'A69 et de son raccordement à l'A680, des aménagements de sécurité ont été réalisés au carrefour RD112/RD20. De plus, la Commune accueille également un nouveau SDIS qui nécessite des aménagements urbains.

S'agissant d'une route départementale, une convention a été signée avec le CD31 précisant la partie financière supportée par chacune des parties.

Par ailleurs, il a été nécessaire d'échanger les voies avec le Département entre la nouvelle route créée et l'ancienne route de Gragnague devenue impasse à gestion communale.

Monsieur le Maire explique qu'il reste encore des parcelles à rétrocéder au CD31. Parcelles nouvellement créées suite à un bornage de la voie. Ces parcelles sont I3070, I3073 et I3074. Elles représentent une surface de 678 m<sup>2</sup>. Le service des domaines a été consulté et par lettre en date du 17 février 2026 émet un avis favorable à la cession desdites parcelles pour l'euro symbolique.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

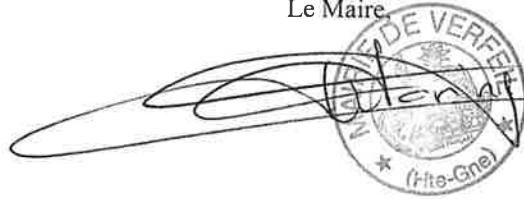
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE de rétrocéder au CD31 les parcelles I3070, I3073 et I3074 d'une surface de 678 m<sup>2</sup> situées sur le carrefour RD 112 et RD20,
- AUTORISE la vente de ces parcelles à l'euro symbolique,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VERFER" at the top, "FITA-GNE" at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text. The signature appears to be "M. [unclear]".